Notre commune peut-elle nous rendre réellement plus libres ?

Conférence de Philippe Van Parijs — Wezembeek-Oppem, 11 novembre 2026

Table des matières

1. Qu'est-ce qu'une société juste aujourd'hui ? 1

2. L'impôt peut-il être juste ? 2

3. Comment répondre à l'insécurité économique ? 2

4. Face à l'intelligence artificielle, que peut faire la commune ? 2

5. Comment faire de la diversité linguistique un facteur de cohésion ? 3

6. Urbanisme et écologie : quelles limites à la liberté ? 3

7. Quelle participation politique pour les résidents étrangers ? 3

8. Faut-il donner davantage de poids aux jeunes électeurs ? 4

9. Quel avenir pour les assemblées citoyennes et le Sénat ? 4

10. Comment répondre aux besoins dans les métiers du soin ? 5

11. Le capitalisme a-t-il encore un avenir ? 5

12. Pourquoi apprendre des langues à l'ère de la traduction automatique ? 5

13. Comment construire une communauté inclusive ? 6

14. Quelles trois priorités communales d'ici 2030 ? 6

En conclusion 6

Compte rendu synthétique des questions et réponses — version destinée à la diffusion

Philippe Van Parijs, philosophe belge, a consacré une grande partie de ses travaux à la justice sociale et à la « liberté réelle pour tous ». La conférence a exploré la traduction de cette idée dans les politiques publiques et la vie communale. Les réponses ci-dessous sont reformulées et condensées à partir du compte rendu détaillé ; elles ne constituent pas des citations littérales.

1. Qu'est-ce qu'une société juste aujourd'hui ?

Intervenant : Pierre-Yves Ryckaert (question introductive)

Question — Comment définir simplement une société juste ?

Réponse de Philippe Van Parijs — La justice doit garantir la liberté réelle pour tous, et non seulement des droits formels. Posséder le droit de faire quelque chose ne suffit pas si l'on ne dispose pas des ressources nécessaires pour le faire. Les inégalités peuvent être acceptables si elles améliorent durablement la situation des moins favorisés. C'est dans cette perspective qu'il défend une allocation universelle, au niveau le plus élevé durablement finançable, complétée par des services collectifs essentiels tels que l'enseignement et la santé. Il distingue enfin une société juste, fondée sur des institutions équitables, d'une société « bonne », qui suppose aussi fraternité et relations humaines chaleureuses.

↩ Retour à la table des matières

2. L'impôt peut-il être juste ?

Intervenant : François-Guillaume Eggermont

Question — L'impôt réduit les moyens de chacun : comment peut-il néanmoins accroître la liberté ?

Réponse de Philippe Van Parijs — L'impôt limite certaines possibilités individuelles mais peut augmenter la liberté réelle des personnes les moins favorisées en finançant services publics et solidarité. Les grands mécanismes redistributifs gagnent à être organisés à une échelle large : les bénéfices de l'enseignement dépassent les frontières locales, la pollution aussi, et la concurrence fiscale entre petites entités peut fragiliser les recettes. Le principe de subsidiarité conserve toutefois toute sa valeur : les communes connaissent mieux les besoins en propreté, espaces publics et équipements de proximité. Le niveau des services et leur financement doivent faire l'objet de choix démocratiques, éventuellement soutenus par des budgets participatifs.

↩ Retour à la table des matières

3. Comment répondre à l'insécurité économique ?

Intervenant : Véronique Rigot

Question — Comment restaurer la confiance face aux inquiétudes sociales, au pouvoir d'achat et aux transformations du travail ?

Réponse de Philippe Van Parijs — Le sentiment de ne plus maîtriser son avenir nourrit les tensions sociales. L'intelligence artificielle pourrait déplacer une part de la valeur ajoutée des salaires vers le capital, fragilisant un financement de la sécurité sociale largement lié au travail. Philippe Van Parijs propose deux réponses complémentaires : un revenu de base inconditionnel constituant un socle de sécurité lors des accidents ou transitions de la vie, sans nécessairement remplacer les protections existantes ; et la possibilité de conserver une activité rémunérée porteuse de sens. La formation tout au long de la vie doit permettre des réorientations régulières. Les réponses relèvent des niveaux local, national et européen.

↩ Retour à la table des matières

4. Face à l'intelligence artificielle, que peut faire la commune ?

Intervenant : Martial Vandenbroucke

Question — Quelle première action locale pourrait aider les habitants à s'adapter aux bouleversements technologiques ?

Réponse de Philippe Van Parijs — À partir d'une scène du film Moi, Daniel Blake, le conférencier insiste sur la force de l'entraide de proximité face à la fracture numérique. L'accès en ligne à un service ne garantit pas son accessibilité réelle. Une commune peut proposer des ateliers courts et pratiques dans les écoles ou bâtiments publics, des permanences d'aide aux démarches numériques et des échanges

de compétences. Le mentorat intergénérationnel doit fonctionner dans les deux sens : expérience professionnelle transmise aux jeunes, savoir-faire numérique partagé avec les aînés. Le véritable enjeu est de faire circuler ces ressources entre milieux sociaux qui ne se rencontrent pas spontanément.

↩ Retour à la table des matières

5. Comment faire de la diversité linguistique un facteur de cohésion ?

Intervenant : Jean Hermesse

Question — Comment promouvoir le néerlandais par l'adhésion plutôt que par la contrainte, dans une commune multilingue ?

Réponse de Philippe Van Parijs — Les facilités linguistiques résultent d'un compromis historique et coexistent aujourd'hui avec une profonde diversification de la périphérie bruxelloise. Le français peut devenir spontanément langue commune, même entre personnes d'origines différentes. Philippe Van Parijs décrit le paradoxe de la « gentillesse linguistique » : passer systématiquement à la langue la mieux comprise aide son interlocuteur mais réduit les occasions de pratiquer la langue plus fragile. Il appelle à un effort réciproque : les francophones peuvent oser parler néerlandais imparfaitement, et les néerlandophones accepter une conversation moins fluide. L'école, l'apprentissage précoce et des occasions concrètes de pratiquer sont déterminants. Respecter les droits linguistiques et valoriser le néerlandais ne doivent pas être opposés.

↩ Retour à la table des matières

6. Urbanisme et écologie : quelles limites à la liberté ?

Intervenant : Benoît-Xavier Broze

Question — Les contraintes urbanistiques et environnementales, parfois coûteuses, sont-elles compatibles avec la liberté réelle ?

Réponse de Philippe Van Parijs — La liberté d'un habitant peut nuire à celle d'un autre : bruit, pollution, perte d'intimité, dégradation du cadre de vie. Des règles sont donc légitimes lorsqu'elles évitent de telles nuisances. Toutefois, la présence d'un objectif écologique ou patrimonial ne justifie pas automatiquement toute interdiction. Il faut vérifier les bénéfices réels, les coûts imposés aux citoyens et la faisabilité concrète. Le conférencier critique notamment les obligations impossibles à respecter matériellement. Pour la commune, le critère central est la proportionnalité : poursuivre un objectif explicite, tenir compte des situations particulières et éviter des contraintes inutiles.

↩ Retour à la table des matières

7. Quelle participation politique pour les résidents étrangers ?

Intervenant : Jean Louis Hanff

Question — Faut-il élargir le droit de vote et créer des dispositifs de participation ouverts aux habitants étrangers ?

Réponse de Philippe Van Parijs — Philippe Van Parijs juge particulièrement défendable l'extension du droit de vote des résidents étrangers aux élections régionales bruxelloises, puisque de nombreuses décisions qui touchent leur quotidien y sont prises. Il reconnaît toutefois les obstacles politiques et institutionnels à une telle réforme. Au niveau communal, l'inscription volontaire suivie d'une obligation de vote peut dissuader les électeurs étrangers concernés ; une inscription automatique pourrait élargir la participation. Il privilégie des conseils et espaces de délibération réunissant tous les habitants, belges ou non, plutôt que des structures séparées selon la nationalité.

↩ Retour à la table des matières

8. Faut-il donner davantage de poids aux jeunes électeurs ?

Intervenant : Participant du public

Question — Comment mieux prendre en compte les générations qui subiront le plus longtemps les décisions d'aujourd'hui ?

Réponse de Philippe Van Parijs — Le vieillissement de l'électorat, renforcé par une participation généralement plus élevée des aînés, peut déplacer les priorités politiques vers le court terme. Philippe Van Parijs évoque plusieurs pistes discutées dans la littérature : voix supplémentaires exercées par les parents pour leurs enfants, ou pondération selon l'espérance de vie restante. Il souligne leurs graves difficultés de justification et ne défend pas la suppression du vote des personnes âgées. Il attire surtout l'attention sur les inégalités d'héritage : les jeunes n'abordent pas l'avenir avec les mêmes moyens selon le patrimoine familial. La justice entre générations suppose de mieux protéger leurs perspectives et de corriger ces inégalités.

↩ Retour à la table des matières

9. Quel avenir pour les assemblées citoyennes et le Sénat ?

Intervenant : Deux participants du public : une assistante sociale et un participant évoquant une pétition citoyenne

Question — Les assemblées tirées au sort peuvent-elles rapprocher les citoyens des décisions et remplacer le Sénat ?

Réponse de Philippe Van Parijs — Le conférencier soutient les assemblées citoyennes comme complément, et non substitut, à la démocratie représentative. Des groupes tirés au sort peuvent approfondir des enjeux de long terme, à condition de disposer d'un mandat précis et d'une véritable suite institutionnelle. Il a défendu l'idée d'un « Sénat sans sénateurs » : des assemblées citoyennes mandatées sur des sujets déterminés, dont les propositions seraient examinées par la Chambre et pourraient, selon un dispositif à définir, conduire à un référendum. Il rappelle les limites de représentativité observées lors du G1000 et les difficultés constitutionnelles liées à la réforme du Sénat. Au niveau local, une consultation sans effet risque de nourrir la défiance.

↩ Retour à la table des matières

10. Comment répondre aux besoins dans les métiers du soin ?

Intervenant : Assistante sociale dans le public

Question — Pourquoi des besoins importants d'aide, de soins et d'enseignement ne débouchent-ils pas toujours sur des emplois financés ?

Portée de l'intervention — L'intervenante rappelle que la question de l'emploi ne se résume pas aux postes menacés par l'intelligence artificielle : de nombreux services essentiels manquent de personnel, parfois faute de subsides pour recruter, y compris des personnes déjà formées. Son intervention distingue le besoin social d'un travail de la capacité budgétaire à le rémunérer. Le compte rendu ne rapporte pas de réponse développée distincte de Philippe Van Parijs sur ce point ; il serait donc inexact de lui en attribuer une.

↩ Retour à la table des matières

11. Le capitalisme a-t-il encore un avenir ?

Intervenant : Participant du public

Question — Face à la concentration extrême des richesses, le capitalisme peut-il perdurer ?

Réponse de Philippe Van Parijs — Philippe Van Parijs distingue les formes de capitalisme. Il reconnaît au marché deux forces importantes : coordonner de manière décentralisée les activités économiques et stimuler l'innovation. Mais la concentration des richesses peut devenir une concentration dangereuse du pouvoir politique ; la concurrence entre grandes entreprises technologiques accélère également des développements difficiles à maîtriser collectivement. Il ne propose pas d'abolir le marché, mais de soumettre le capitalisme à une régulation exigeante : redistribution, protection de l'environnement, contrôle des technologies et limitation des pouvoirs privés excessifs. Les grandes fortunes reposent aussi sur des contributions collectives accumulées au fil du temps.

↩ Retour à la table des matières

12. Pourquoi apprendre des langues à l'ère de la traduction automatique ?

Intervenant : Même participant du public que pour la question précédente (nom non précisé)

Question — Les progrès de l'intelligence artificielle rendent-ils moins utile l'apprentissage du néerlandais, de l'anglais ou d'autres langues ?

Réponse de Philippe Van Parijs — L'anglais bénéficie d'une exposition quotidienne dans les médias et sur Internet, alors que l'enseignement du néerlandais rencontre, notamment en Wallonie, des difficultés de recrutement et de motivation. Les outils de traduction pourraient à terme modifier les priorités scolaires et réduire certains besoins purement instrumentaux. Mais parler directement la langue de l'autre, même imparfaitement, crée une proximité, une confiance et une reconnaissance que ne reproduit pas entièrement un appareil. Dans la périphérie bruxelloise, le néerlandais conserve en outre une pertinence quotidienne particulière.

↩ Retour à la table des matières

13. Comment construire une communauté inclusive ?

Intervenant : Participante du public, Belge d'origine marocaine

Question — Comment éviter que des expressions sur les origines ou les religions suggèrent différents degrés d'appartenance à la Belgique ?

Réponse de Philippe Van Parijs — La participante conteste notamment la distinction entre « Belgo-Belges » et Belges issus de l'immigration. Philippe Van Parijs reconnaît l'ambiguïté de certaines formulations et présente ses excuses. L'origine familiale ne mesure ni l'attachement à la ville ni la participation à la communauté politique. Il défend la reconnaissance de la diversité religieuse, y compris la possibilité pour des femmes portant le voile d'exercer différentes fonctions publiques, et la transmission des langues et traditions familiales. Dans une ville aussi diverse et mobile que Bruxelles, l'appartenance commune se construit quotidiennement par la confiance, la reconnaissance et la participation.

↩ Retour à la table des matières

14. Quelles trois priorités communales d'ici 2030 ?

Intervenant : Nicolas Celis, bourgmestre ancien étudiant de Philippe Van Parijs

Question — Quelles orientations concrètes permettraient d'accroître la liberté réelle à Wezembeek-Oppem et dans les communes voisines ?

Réponse de Philippe Van Parijs — Première priorité : l'éducation, les compétences et les langues. Renforcer dès la maternelle la maîtrise de la langue scolaire, sans demander aux familles de renoncer à leur langue maternelle ; valoriser le multilinguisme comme ressource sociale. Deuxième priorité : les liens humains et l'espace public. Créer des lieux de rencontre, des rues et espaces verts accueillants, encourager marche, vélo et événements de quartier ; il évoque l'expérience de Picnic the Streets à Bruxelles, tout en soulignant la nécessité d'adapter les solutions au contexte local. Troisième priorité : la solidarité au-delà des frontières communales. Une commune relativement favorisée doit aussi prendre en compte les effets de ses choix sur les autres territoires et les générations futures. Ces orientations ne constituent pas un programme communal détaillé.

↩ Retour à la table des matières

En conclusion

Le fil rouge de la soirée est la liberté réelle : il ne suffit pas de reconnaître des droits, il faut donner à chacun les moyens de les exercer. La commune peut y contribuer par les compétences, la qualité de l'espace public, l'entraide, la participation démocratique et une solidarité qui ne s'arrête pas à ses frontières.

↩ Retour à la table des matières